

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1230

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, Mme Firmin Le Bodo, M. Albertini, Mme Violland, Mme Maud Petit,
M. Moulliere, M. Mazaury, M. Boucard, Mme Gruet, Mme Poussier-Winsback, Mme Youssouffa,
M. Bouyx et M. Berrios

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
